

Jours de chasse à tir du 24/10/2022 au 27/02/2023

Gros gibier (battues) :

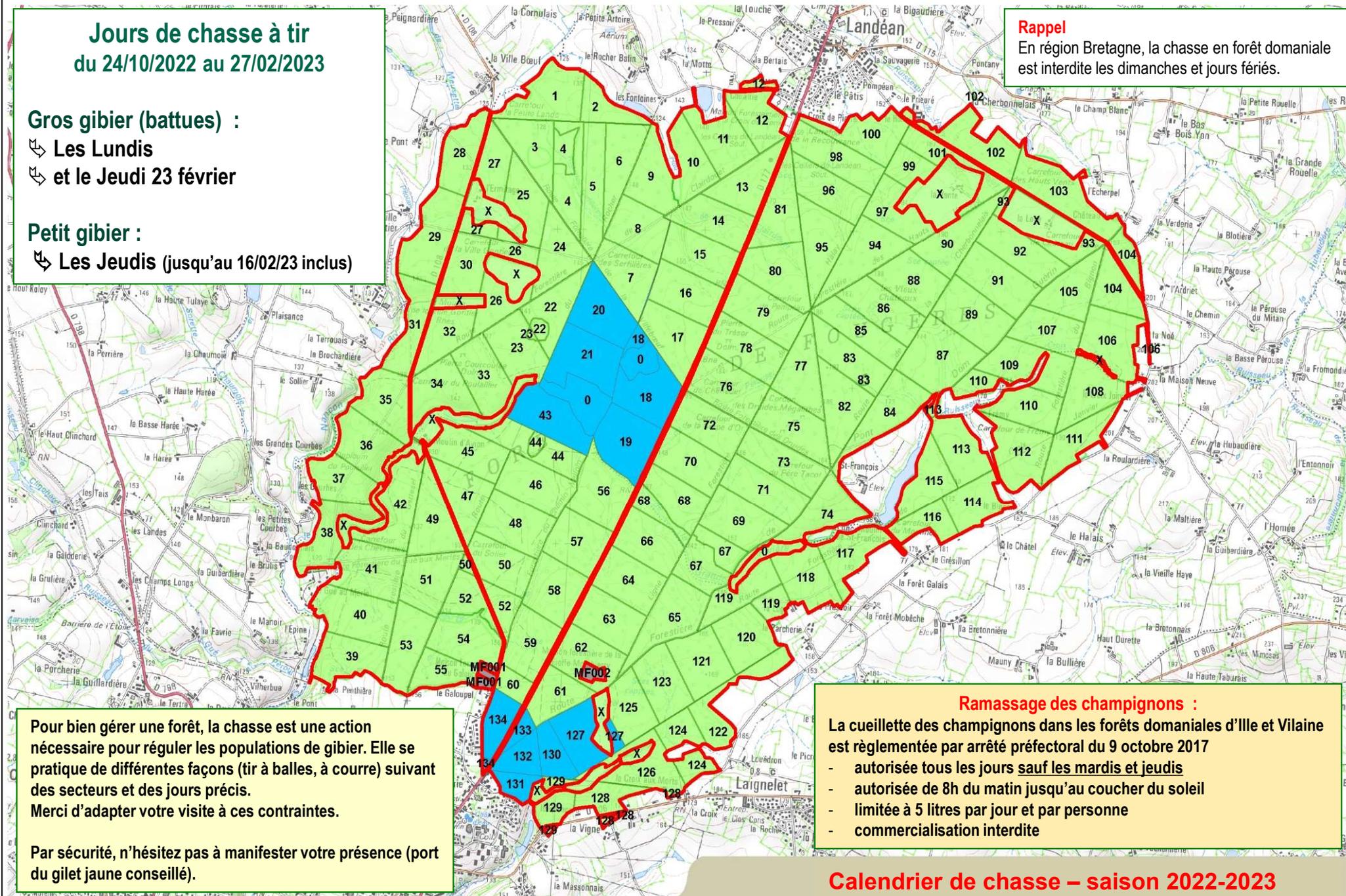
- ↶ Les Lundis
- ↶ et le Jeudi 23 février

Petit gibier :

- ↶ Les Jeudis (jusqu'au 16/02/23 inclus)

Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.



Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis. Merci d'adapter votre visite à ces contraintes.

Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet jaune conseillé).

Ramassage des champignons :

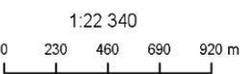
La cueillette des champignons dans les forêts domaniales d'Ille et Vilaine est réglementée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017

- autorisée tous les jours sauf les mardis et jeudis
- autorisée de 8h du matin jusqu'au coucher du soleil
- limitée à 5 litres par jour et par personne
- commercialisation interdite

Calendrier de chasse – saison 2022-2023

calendrier établi sous réserve de modifications : voir site ONF : www.onf.fr

FORÊT DOMANIALE DE FOUGERES



BD ONF
Scan 25®, IGN®, 2015

Agence de Bretagne
Carte réalisée le 08/09/2022

- Lot de chasse
- Zone de non tir
- Parcellaire forestier
- Zone de non chasse